



**Monsieur le Directeur
CNPE DE SAINT-ALBAN / SAINT-MAURICE
BP 31
38550 SAINT-MAURICE-L'EXIL**

Sablons, le 10 Novembre 2017

Objet : Rejets thermiques dans le Rhône.

Monsieur le Directeur,

Lors de la Commission Locale d'Information du 6 février 2017, concernant le bilan environnemental relatif aux rejets thermiques, M. Descamps a précisé que « *tous les rejets 2016 ont été réalisés avec un débit supérieur à 300 m³/s, soit la limite minimum fixée par l'ASN (cette limite pouvant être abaissée à 255 m³/s sous conditions)* ».

En 2017, des débits instantanés inférieurs à 200 m³/s ont été enregistrés et des débits journaliers ont été, à plusieurs reprises, inférieurs à 255 m³/s (par exemple les 21, 22, 28, 29 octobre et les 1, 2, 3, 4 novembre 2017).

Nous souhaiterions connaître les mesures particulières prises par le CNPE de Saint-Alban pour effectuer les rejets, lors de tels niveaux d'étiage.

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre sincère considération.

Pour le Conseil d'Administration,
Le Président, Jean-Claude GIRARDIN

[Cliquez pour retourner à l'article](#)

Copie à : Madame Celard Élisabeth, Présidente de la CLI auprès du CNPE de Saint-Alban

Sauvons Notre Futur – 17 rue du Stade – 38550 SABLONS
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 – N° 0383002846

☎ 04 74 79 34 04 – ✉ sauvons-notre-futur@orange.fr

<http://www.sauvons-notre-futur.com>

Logo SNF réalisé en 2010 par les enfants du cours de dessin de Sablons (Isère)